

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2014 A 18H00

Présents tous les membres sauf : GAMBUS Mercédès (procuration donnée à Madame HENNET Geneviève)

Secrétaire de séance : Madame PIZZA Muriel

1) MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR : VOTE D'UN 4EME ADJOINT

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il est possible de rajouter un point à l'ordre du jour pour modifier la liste d'adjoints de Madame Marie-Claire Cartagena comprenant 3 adjoints au lieu de 4 afin de pouvoir calculer l'enveloppe financière maximale pour indemniser les élus. Il précise que le nombre des adjoints au maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour Mollans : 15 élus x 0,30 = 4 adjoints.

Le conseil, à l'unanimité, est d'accord pour modifier l'ordre du jour. Monsieur le Maire propose que Madame Muriel Pizza soit le 4ème adjoint et demande à l'assemblée de procéder au vote de cette nouvelle liste.

Après le vote, il ressort les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Blancs/Nuls : 4

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 7

La liste modifiée de Madame Marie-Claire Cartagena est élue avec 4 adjoints comme suit :

Madame Marie-Claire Cartagena : 1er adjoint

Monsieur Armand Monge : 2ème adjoint

Madame Fabienne Duvillard : 3ème adjoint

Madame Muriel Pizza : 4ème adjoint

2) DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES

Président de droit : Frédéric ROUX

Vice-président : Marie-Claire CARTAGENA

Membres : Bénédicte VEYRIER
Florence GROSJEAN

URBANISME

Président de droit : Frédéric ROUX

Vice-président : Marie-Claire CARTAGENA

Membres : Armand MONGE
Fabienne DUVILLARD
Ludovic BONNET
Michel VANHAUWAERT
Jean-Pierre ROCCHI

AGRICULTURE

ENVIRONNEMENT

Président de droit : Frédéric ROUX

Vice-président : Patrick DAUMIN

Membres : Olivier ROBIN
Ludovic BONNET
Jean-Pierre ROCCHI

SOCIAL SANTE

PERSONNES AGEES

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Michel VANHAUWAERT
Membres : Patrick DAUMIN
Marie-José SOLSONA
Fabienne DUVILLARD
Bénédicte VEYRIER
Martine PIEL

DEVELOPPEMENT

ECONOMIE

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Muriel PIZZA
Membres : Ludovic BONNET
Armand MONGE
Florence GROSJEAN

TOURISME-MARCHE

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Fabienne DUVILLARD
Membres : Marie-José SOLSONA
Ludovic BONNET
Muriel PIZZA
Martine PIEL
Patrick DAUMIN

ECOLE-JEUNESSE

ASSOCIATIONS

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Florence GROSJEAN
Membres : Martine PIEL
Marie-José SOLSONA
Muriel PIZZA
Michel VANHAUWAERT
Marie-Claire CARTAGENA

TRAVAUX-EAU

VOIRIE

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Armand MONGE
Membres : Jean-Pierre ROCCHI
José PORTUGUES
Muriel PIZZA

CCAS

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Marie-Claire CARTAGENA
Membres : Fabienne DUVILLARD
Michel VANHAUWAERT
Jean-Pierre ROCCHI

COMMUNICATION

Président de droit : Frédéric ROUX
Vice-président : Armand MONGE
Membres : Muriel PIZZA
Patrick DAUMIN
Michel VANHAUWAERT
Jean-Pierre ROCCHI

Monsieur le Maire précise que ce tableau est ouvert aux personnes extérieures.

Les personnes intéressées peuvent venir s'inscrire en mairie.

Il est procédé au vote à main levée et il ressort le résultat suivant : 2 abstentions, 12 voix pour

3) INDEMNITES ELUS

Monsieur le Maire indique que suite à l'élection du maire et des 4 adjoints, il y a lieu de fixer le montant des indemnités de l'équipe municipale. Il précise que dans la limite de l'enveloppe globale calculée conformément aux articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT, 12 élus dont le maire, les adjoints et 7 conseillers municipaux seront indemnisés de la façon suivante :

Monsieur Frédéric ROUX, Maire :	40% de l'indice 1015
Madame Marie-Claire CARTAGENA, 1er adjoint :	15,50% de l'indice 1015
Monsieur Armand MONGE, 2è adjoint :	12,50% de l'indice 1015
Madame Fabienne DUVILLARD, 3è adjoint :	12,50% de l'indice 1015
Madame Muriel PIZZA, 4è adjoint :	4% de l'indice 1015
Monsieur Jean-Pierre ROCCHI, conseiller municipal :	3,50% de l'indice 1015
Madame Marie-José SOLSONA, conseillère municipale :	3,50% de l'indice 1015
Monsieur Patrick DAUMIN, conseiller municipal :	3,50% de l'indice 1015
Madame Florence GROSJEAN, conseillère municipale :	3,50% de l'indice 1015
Monsieur Ludovic BONNET, conseiller municipal :	3,50% de l'indice 1015
Madame Martine PIEL, conseillère municipale :	3,50% de l'indice 1015
Monsieur Michel VANHAUWAERT, conseiller municipal :	3,50% de l'indice 1015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

Courrier pour un projet de restauration

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une demande écrite pour l'installation d'un restaurant mobile dans le village, sur la place de la Gare, a été adressée en mairie pour la période estivale 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande car il est important que les restaurants déjà implantés sur la commune puissent tous travailler.

Nettoyage du Monuments aux Morts et réfection des plaques commémoratives

Monsieur le Maire fait part au conseil du projet de nettoyage du Monument aux Morts et de la réfection des plaques commémoratives. Il présente 2 devis.

Le moins élevé des deux s'élève à 2008€HT.

Il précise que cette opération est financée à 20% par le Ministère de la Défense et par l'association des Anciens Combattants qui participe financièrement à hauteur de la moitié du montant de la facture. Monsieur le Maire propose au conseil de valider cette offre.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de revoir ce projet au prochain conseil municipal afin d'inclure cette dépense au budget 2014 de la commune et de se rendre sur place pour voir les travaux à réaliser.

SDED : extension du réseau électrique

Monsieur le Maire indique au conseil qu'une demande d'extension du réseau électrique pour une future maison à construire au quartier Rourebeau a été demandée au SDED (syndicat Départementale d'Énergie de la Drôme). Il précise que ce projet génère un coût pour la commune mais que celle-ci le répercute sur le pétitionnaire concerné par cette opération.

SDED : désignation de 2 électeurs pour Mollans

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SDED sollicitant le conseil pour désigner les électeurs qui participeront à l'élection des délégués titulaires et suppléants qui siégeront au Comité Syndical d'Énergie SDED dont la commune est membre.

Le conseil, après en avoir délibéré, désigne Messieurs Jean-Pierre Rocchi et Armand Monge électeurs pour le SDED.

Contrat de maintenance logiciels Bibliothèque

Monsieur le Maire présente le contrat de maintenance annuel de la société Microbib pour les logiciels de la bibliothèque.

Il s'élève à 350€HT.

Pas d'objection.

Exploitation de la nouvelle Station d'Épuration

Pour information, Monsieur le Maire indique au conseil que Monsieur Lavallée, assistant-conseil de la commune pour l'exploitation de la station d'épuration, viendra présenter le 24 avril le résultat de la consultation d'entreprises pour la passation d'un contrat de prestation de gestion de la station.

Avenant Station d'Épuration

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y aura lieu de passer un avenant avec l'entreprise RIVASI pour le rabattement de la nappe (pompage des eaux souterraines de la station) lors du prochain conseil municipal.

Désignation d'un électeur pour le Syndicat Départemental de Télévision de la Drôme (SDT)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de ce syndicat pour que la commune désigne un électeur afin d'élire les délégués qui siégeront au Comité Syndical du Syndicat Départemental de Télévision.

Madame Muriel Pizza se présente comme électeur ;

Madame Muriel Pizza est désignée électeur pour le SDT.

Horaire pour les futures séances de conseil

Dans un premier temps, il est décidé de fixer les dates et heures des futures séances de conseil de la façon suivante :

le mardi à 19h00

Cette plage horaire sera éventuellement revue afin de convenir à l'ensemble des conseillers.

Rôle et objectifs de chaque commission communale

Madame Geneviève Hennet souhaite connaître l'utilisation de ces commissions.

Monsieur le Maire énumère le rôle et les objectifs de chaque commission et indique que ceux-ci pourront être élargis au fur et à mesure des besoins : commissions évolutives.

Petits travaux spécifiques sur la commune

Monsieur Armand Monge demande que la commune trouve une entreprise pour réaliser les petits travaux spécifiques sur la commune.

Monsieur le Maire répond que des appels d'offres seront lancés.

Personnel Communal

Monsieur Patrick Daumin demande que le personnel technique établisse un calendrier journalier de leurs tâches effectuées afin d'avoir un meilleur suivi de leur travail.

Monsieur Armand Monge répond qu'un cahier sera mis à leur disposition pour consigner le travail réalisé.

Maison Médicale

Messieurs Patrick Daumin et Michel Vanhauwaert sont chargés du suivi des travaux et du fonctionnement de la maison médicale.

Il est urgent de réunir les professionnels de santé pour faire le point sur le déroulement de cette opération et sur le fonctionnement futur de cette maison médicale, notamment au niveau du nombre de professionnels de santé qui ne sont plus au complet pour occuper les lieux.

Désignation de 2 membres pour « Lire à Mollans »

Suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu de désigner 2 élus du nouveau conseil pour siéger au conseil d'administration de la bibliothèque « Lire à Mollans ».

Mesdames Marie-José Solsona et Martine Piel sont désignées membres du conseil d'administration de la bibliothèque de Mollans.

Séance levée à 19H30